

Muslima Voyages

SOCIÉTÉ F2ZVOYAGES
Business Center
Immatriculée à DUBAÏ
LICENCE N°45000185

Contact & Informations

Lundi - Jeudi : 09h - 19h
Vendredi : 09h - 12h
contact@muslimavoyages.com

Facture Numéro	FAC-0798
Facture Date	18 avril 2024
Date échéance	26 septembre 2024
Total à payer	0,00 €

A l'attention de

Ibrahim GHEZLI
http://GUEZLI
ibra.ghezli@gmail.com

Retrouvez les photos de votre villa aux Maldives [via ce lien](#)

Quantité	Détails du séjour	Tarif	Sous Total
1	Vols A/R GULF AIR Départ de Paris le 20 octobre 2024 à 10h40, arrivée le 21 octobre 2024 à 06h05 aux Maldives (escale 4h25 au Bahrein), Retour le 27 octobre 2024 depuis les Maldives à 19h00, arrivée à Paris le 28 octobre 2024 à 07h55 (escale 3h25 au Bahrein).	1 899,99 €	1 899,99 €
1	Hotel JAWAKARA ISLANDS MALDIVES 6 nuits villa sur l'eau avec piscine privée pension complète + transferts en hydravion inclus 21 au 27 octobre 2024 2 adultes	5 000,01 €	5 000,01 €

Sous Total	6 900,00 €
Tax	0,00 €
Payé	-6 900,00 €
Total à payer	0,00 €

La réservation devra s'effectuer pendant nos horaires d'ouverture, si le paiement est effectué en dehors de ces horaires l'agence se donne le droit de modifier le montant total en raison des variations du prix et de la disponibilité des vols et des hôtels.

Le passeport doit être valide 6 mois après la date de retour.

Il est important de vérifier vos assurances voyage avant de réserver (soit en contactant votre banque pour vérifier l'assurance de votre carte bancaire soit vous contactez AllianzVoyages directement pour souscrire une assurance complémentaire).

Le règlement de la prestation touristique achetée se fait par carte bancaire ou par prélèvement sur le site internet www.muslimavoyages.com.

À l'inscription, un acompte du prix total du voyage est exigé pour la validité de l'inscription. Le règlement du solde doit intervenir au plus tard 21 jours avant la date de départ.

Le non-paiement d'une des échéances à date autorisera F2ZVOYAGES à considérer le voyage comme annulé du fait du client et en conséquence à facturer à ce dernier l'intégralité des frais d'annulation normalement dus à cette date.

Payé